

? La religion est-elle compatible avec la politique

<"xml encoding="UTF-8?">

Résumé de la réponse



Une religion qui est venue tracer et tisser le chemin du salut pour l'humanité, jusqu'à la fin de l'histoire, ne peut pas être indifférente et silencieuse vis-à-vis d'une chose dont ont besoin toutes les sociétés, c'est-à-dire, l'Etat. Par ailleurs, la composition et le tissu des prescriptions islamiques sont de sorte qu'ils exigent l'existence d'un Etat. L'Islam ne peut pas, sans l'Etat, continuer de survivre et d'exister.

Réponse détaillée

La juste conception de la religion rend, naturellement, rationnel, le fait de se référer à la religion en tant qu'une source de la politique. Une religion qui est venue tracer et tisser le chemin du salut pour l'humanité, jusqu'à la fin de l'histoire, ne peut pas être indifférente et silencieuse vis-

à-vis d'une chose dont ont besoin toutes les sociétés, c'est-à-dire, l'Etat. Le vénéré Imam Reza(béni soit-il), explique, en des termes, la raison et l'importance de l'existence de l'Etat islamique : « Nous ne trouvons aucun groupe ni peuple, qui a continué de survivre et d'exister, sans un gouvernant, un responsable, car la gestion des affaires religieuses et sociales des gens nécessite un gouvernant sage et qualifié ».

Il est loin de la Sagesse de Très-Haut d'abandonner Ses Créatures, sans leader et gouvernant, d'autant plus qu'Il sait que les gens ont obligatoirement, besoin d'avoir un souverain pour assurer la consolidation et la pérennité de la société, diriger les gens dans le combat contre leurs ennemis, procéder au partage des biens publiques entre eux, établir la prière du vendredi et les prières collectives avec eux, et juguler l'oppression des oppresseurs contre les opprimés ». (1) par ailleurs, la nature des lois et des règles islamiques est telle que leur application nécessite l'existence d'un Etat, d'un gouvernement. Sans l'existence d'un Etat, l'Islam ne peut pas survivre ».

Dans la phrase susmentionnée, l'Imam Reza fait allusion à la prière du vendredi et aux prières en assemblée de quoi se charge le leader de la communauté musulmane. Et toujours à ce propos de l'importance de l'Etat islamique, le vénéré Imam dit : « Si Dieu ne plaçait pas un gouvernant digne de foi, fiable, et juste pour les gens, la religion divine serait, certes, vouée à la disparition, les lois et les traditions de Dieu seraient modifiées, les mauvaises inventions dans la religion s'amplifieraient, les infidèles manipuleraient et altéreraient la religion divine, et (susciteraient des doutes à propos de l'Islam parmi les Musulmans »). (2)

Pour cette raison, il n'y a eu et il n'y a, toujours lieu d'aucun doute tant pour les Musulmans que les non Musulmans que l'Islam possède un système particulier de gouvernance dont l'Etat instauré et fondé par le vénéré prophète Mohammad (que la paix divine soit sur lui et sur ses descendants) à Médine, fut l'exemple évident. En Egypte, Ali Abderraziq (1888-1966) renia, dans son ouvrage « L'Islam et les fondements du pouvoir » (al Islam wal usûl al hukm), (3) la fondation d'un Etat islamique par le vénéré prophète(SWA

Dans son ouvrage, in prétendit que le vénéré Mohammad n'avait que d'une mission prophétique et n'avait jamais entrepris de constituer un Etat ni un gouvernement. (4) Un tel reniement fit que les oulémas de confession sunnite du monde musulman le rejettent et l'excommunient. Il écrivit cela dans son ouvrage à un moment où Kamal Atatürk, en reniant le califat ottoman, avait fondé son propre système laïc tandis qu'en Egypte les partisans du Califat avaient fait parvenir au pouvoir Malek Fouad en tant que calife des Musulmans. Cette coïncidence montre qu'il s'était laissé influencer et emporter par les pensées séculières de l'Occident pour écrire de telles choses, en s'inspirant des philosophes et des hommes : politiques laïcs. En effet, l'argument d'Ali Abderraziq s'articulait sur deux allégations

Ce que le Message de Dieu instaura à Médine ne fut pas un Etat.

. Ce qui s'est produit) à Médine n'était pas de caractère religieux

Pour étayer sa première allégation, il prétendait que ce le vénéré Messenger (SWA), créa à Médine ne disposait d'aucune des caractéristiques d'un Etat, dans le sens que nous connaissons, aujourd'hui. Et pour étayer sa seconde allégation, il mettait en avant ce point que .la fonction prophétique n'avait rien à voir avec l'Etat ni la politique

Pour répondre au premier cas, il faut tenir compte de ce point que si nous considérons une forme particulière d'Etat ou de gouvernement, comme le critère de sa réalisation; une telle forme n'a été, sans aucun doute, appliquée, dans tous les temps, parmi toutes les communautés. Par conséquent, il faut présenter une définition globale pour l'Etat, qui soit apte à être appliquée sous diverses formes et à être adaptée à divers gouvernements. Pour ce faire, on peut présenter la définition suivante : « l'Etat est un ensemble du pouvoir organisé qui se .charge de la gestion des affaires de la société

Dans cette définition, l'Etat est constitué d'un ensemble de la structure existante dans la souveraineté qui comprend des secteurs, législatif, judiciaire, et exécutif. (5) Dans cette définition, le terme de « pouvoir » fait allusion à la souveraineté(6); et l'autorité(7) de l'Etat et le terme « organisé » sont une allusion à sa structure. (8) Selon cette définition, ce que le

Messenger de Dieu (SWA), fonda, à Médine, fut, dans le vrai sens du terme, un Etat, car il instaura un pouvoir qui s'occupait des affaires de la société. La structure administrative de l'Etat fondé par le noble prophète à Médine est expliquée et décrite, d'une manière bien (détaillée et complète, dans des livres qui sont rédigés, jusqu'à présent, à ce propos.(9

S'agissant du caractère religieux fondé par le vénéré prophète, on se rend compte que c'est : une évidence, en prenant en considération les points ci-dessous

La nature des lois et des règles islamiques est telle que leur application est impossible sans la constitution d'un Etat, surtout des lois portant sur des questions pénales, judiciaires ou .financières

Il existe un argument qui présente le Wilayat et la gouvernance de la société sont une chose (qui appartient au vénéré prophète (que Dieu le bénisse, lui et les siens). (10

Si la prophétie et la mission prophétique sont étrangères à l'Etat et à la politique, comment se fait-il que le vénéré prophète(SWA) se chargea de fonder un Etat, tout en y mettant son temps et son énergie ? Ne fut-il pas, dans ce cas, une négligence dans l'accomplissement de la mission ? Si on dit que le vénéré Mohammad (que la paix de Dieu soit sur lui et sur ses descendants), se livra à cette œuvre pour propager la religion et accomplir sa mission, cela montre, d'une part le lien, sur une vaste échelle, entre la religion et la politique et d'autre part, ne répond pas à cette question de savoir que comment se fait-il que le vénéré prophète (que la paix divine soit sur lui et sur ses descendants, se chargea, en personne, de l'Etat et ne l'a confia pas à l'un ses amis et compagnons fiables et dignes de foi, comme par exemple le .(vénéré Ali (béni soit-il

En tout cas, ce qui a été mis en avant, il y a 70 ans, par Ali Abderraziq et se manifeste, aujourd'hui, sous diverses formes, dans le monde de l'Islam, ne peut être compris et interprété que lorsque nous en identifions les racines et les origines dans sa principale patrie, c'est-à-dire, l'Occident. Et pour connaître la culture et la philosophie de l'Occident, nous devons passer

en revue l'histoire de la pensée chrétienne qui constitue le fondement culturel de l'Occident.

(11)

: Pour plus d'information, nous vous proposons de consulter

Mahdi Hadavi Teherani, Wilayat et Religion, Institut culturel Khan-e Kherad, Qom, deuxième
.édition, 2001

:Notes

.RF: Maglissi, Bihâr al-Anwar, tome 6, p.60-1

.Idem-2

.L'Islam et les origines de l'Etat-3

.(Ali Abderraziq, " l'Islam et les Fondements du pouvoir-4

.« L'équivalent, c'est le terme du « gouvernement-5

La souveraineté-6

L'Autorité-7

La structure-8

Des livres comme : Jaheshyari (né en 331 de l'hégire), dans son ouvrage « Al-Wozara wa-9
al-Kattab » ; Hilal Al-Sabi (né en 448), dans un autre livre du même nom ; Al-Mawardi (né en
450 de l'hégire), dans son ouvrage « Al-Ahkam as-Sultaniyyah » ; bn Taymiyya (né en l'an
728 de l'hégire) et Ibn Qayyim al-Jawziyya (né en l'an 751 de l'hégire), dans leurs ouvrages
intitulés « "Al-siyasa al-shar'iyya », Rifa°ah al-Tahtawi dans son livre intitulé « Nihayat al-ijaz fi
sirat sakin al-Hijaz » et Idris al-Kettani dans son livre intitulé « at-taratib al-idariyya

Index : l'argument du Wilayat (la prédominance religieuse et spirituelle), des Imams-10

.infaillibles (bénis soient-ils), question 218

.ndex : La religion et le christianisme, question 212-11